

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2013

---

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par

M. Coronado, M. Molac, Mme Massonneau et Mme Pompili

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 3, après les mots : « égalité professionnelle », insérer les mots : « et salariale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de permettre une grande clarté dans les objectifs et les missions fixés à l'Etat et aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, il convient de préciser que celles-ci ne comprennent pas seulement l'égalité professionnelle mais aussi l'égalité salariale.